

RAISON D'ÊTRE DES COMMISSIONS D'ÉTUDES

Une bonne partie des travaux de l'UIT s'effectue dans le cadre de commissions d'études composées d'experts provenant d'horizons divers. Chaque commission d'études a une vocation spécifique et ses membres collaborent à la définition de cadres qui assurent le fonctionnement optimal de tous les services, existants ou futurs.

Nombre de ces experts représentent des intérêts commerciaux concurrents – et pourtant, à l'UIT, ils parviennent à faire abstraction des rivalités pour développer ensemble des systèmes, échanger des bonnes pratiques et formuler des principes et lignes directrices, dans l'intérêt de l'ensemble du secteur. L'UIT est une tribune neutre pour la recherche d'un consensus international et, à ce titre, offre un service essentiel et efficace à une industrie qui est déjà l'un des grands moteurs du développement socio-économique.

Dans le cadre des Commissions d'études de l'UIT, l'industrie des télécommunications peut harmoniser les stratégies, concevoir les technologies et les services de demain et préparer leur mise en oeuvre.

LES COMMISSIONS D'ÉTUDES DE L'UIT-D

Pour appuyer les activités menées par le Bureau de développement des télécommunications dans les domaines du partage des connaissances et du renforcement des capacités, les Commissions d'études de l'UIT-D aident les pays à atteindre leurs objectifs de développement. Parce qu'elles ont un rôle de catalyseur en créant, en partageant et en mettant en pratique des connaissances dans le domaine des TIC au service de la réduction de la pauvreté et du développement socio-économique, les Commissions d'études de l'UIT-D contribuent à instaurer des conditions permettant aux pays d'utiliser les connaissances pour être mieux à même d'atteindre leurs objectifs de développement.

PLATE-FORME DE CONNAISSANCES

Les résultats des travaux des Commissions d'études de l'UIT-D et les documents de référence connexes sont utilisés pour faciliter la mise en oeuvre de politiques, stratégies, projets et initiatives spéciales dans les 193 Etats Membres de l'UIT. Ces activités permettent en outre d'étoffer la base des connaissances partagées par les membres.

AU COEUR DE L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET DU PARTAGE DES CONNAISSANCES

Des réunions présentiels, le Forum électronique et des réunions offrant la possibilité de participer à distance permettent de faire part de sujets présentant un intérêt commun, dans une atmosphère propice à un débat ouvert et à l'échange d'informations.

BASE D'INFORMATIONS

Des rapports, lignes directrices, bonnes pratiques et recommandations sont élaborés sur la base des contributions reçues et examinées par les membres des Commissions. Des données sont recueillies grâce à des enquêtes, contributions et études de cas, et mises à la disposition des membres, qui peuvent les consulter facilement en utilisant les outils de gestion de contenus et de publication web.

COMMENT PARTICIPER?

Les Commissions d'études sont ouvertes aux Etats Membres de l'UIT, aux Membres et Associés du Secteur du développement ainsi qu'aux établissements universitaires admis à participer aux travaux du Secteur.

En tant que Membre du Secteur UIT-D, vous êtes habilité à prendre part aux travaux des deux Commissions d'études de l'UIT-D ainsi qu'à toutes les autres conférences et manifestations organisées par l'UIT-D.

En tant qu'Associé de l'UIT-D, vous êtes habilité à prendre part aux travaux d'une seule Commission d'études de l'UIT-D.

En tant qu'établissement universitaire, vous êtes habilité à contribuer aux travaux des deux Commissions d'études.

La contribution annuelle minimale est fonction du pays dont l'entité est issue:

Membres du Secteur UIT-D

Pour les entités issues des pays en développement: CHF 3'975
Pour les entités issues des pays développés: CHF 7'950

Associés de l'UIT-D et établissements universitaires

Pour les entités issues des pays en développement: CHF 1'987.50
Pour les entités issues des pays développés: CHF 3'975

Pour devenir Membre du Secteur UIT-D, Associé de l'UIT-D ou établissement universitaire admis à participer aux travaux de l'UIT-D, consulter le portail des membres de l'UIT-D à l'adresse:
www.itu.int/ITU-D/membership

POUR NOUS CONTACTER

site web: www.itu.int/ITU-D/study_groups

forum électronique: www.itu.int/net4/ITU-D/forums/studygroups

courriel: devsg@itu.int

téléphone: +41 22 730 5999



Union internationale des télécommunications (UIT)
Place des Nations
1211 Genève 20
Suisse
www.itu.int

Les Commissions d'études de l'UIT-D offrent aux secteurs public et privé un cadre neutre pour traiter des questions prioritaires pour le secteur des TIC. Leurs travaux ont un lien direct avec les différents programmes de l'UIT-D, l'objectif étant de créer des synergies dans l'intérêt des membres en termes de ressources et de compétences spécialisées.



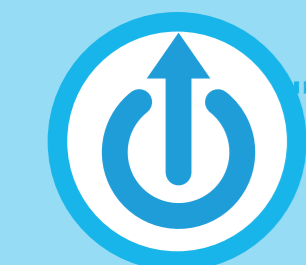
COMMISSION D'ÉTUDES DE L'UIT-D



1 ENVIRONNEMENT PROPICE, CYBERSÉCURITÉ, APPLICATIONS DES TIC ET QUESTIONS RELATIVES À L'INTERNET*

2 DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, TÉLÉCOMMUNICATIONS D'URGENCE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES*

*Les travaux des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D sont structurés en différentes Questions.



TECHNOLOGIES D'ACCÈS POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

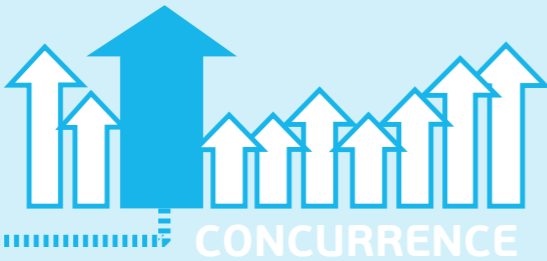
Q25/2

Technologies d'accès pour les télécommunications à large bande, y compris les IMT, pour les pays en développement



Q7-3/1

Mise en oeuvre de l'accès universel aux services à large bande



Q10-3/1

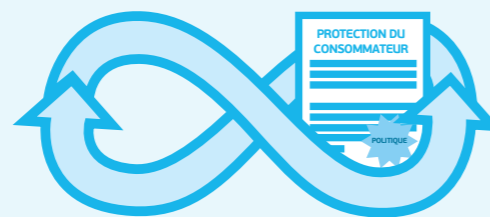
Incidence du régime de licences et d'autorisations ainsi que des autres mesures réglementaires pertinentes sur la concurrence dans un environnement TIC convergent



Q20-1/1

Accès des personnes handicapées aux services de télécommunication et aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

ACCESSIBILITÉ



Q18-2/1

Application des politiques et réglementations nationales relatives à la protection du consommateur, en particulier dans le contexte de la convergence

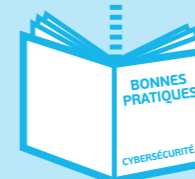
Q23/1

Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques



Q22-1/1

Sécurisation des réseaux d'information et de communication: meilleures pratiques pour créer une culture de la cybersécurité



e



SANTÉ
Q14-3/2

L'information et les télécommunications au service de la cybersanté

ADMINISTRATION PUBLIQUE
Q17-3/2

Etat d'avancement des activités relatives au cybergouvernement et identification des domaines de cybergouvernement présentant un intérêt pour les pays en développement



Q22-1/2

Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification préalable des secours en prévision des catastrophes, l'atténuation des effets des catastrophes et l'intervention en cas de catastrophe



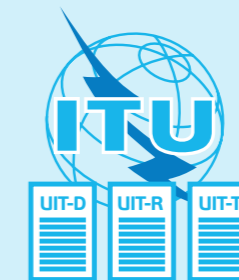
Q12-3/1

Politiques tarifaires, modèles tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services assurés sur les réseaux de télécommunication nationaux, y compris les réseaux de la nouvelle génération



Q10-3/2

Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées



Q9-3/2

Identification des sujets d'étude des commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement



Q19-2/1

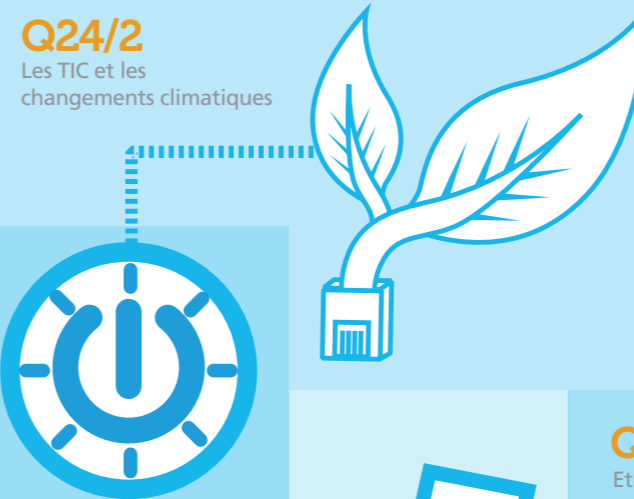
Mise en place des services de télécommunication IP dans les pays en développement

GESTION DU SPECTRE



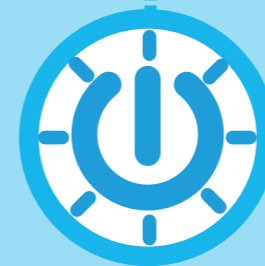
RESOLUTION 9

Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique



Q24/2

Les TIC et les changements climatiques



Q24/1

Stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC



Q11-3/2

Etude des techniques et des systèmes de radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre, de l'interopérabilité des systèmes numériques de Terre avec les réseaux analogiques existants et des stratégies et méthodes de transition des techniques analogiques de Terre aux techniques numériques

